



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement agricole

Question écrite n° 50502

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la vive préoccupation des maisons familiales rurales. Alors qu'il s'était engagé à modifier, dès le 1er janvier 1991, les normes financières du décret no 88-922 du 14 septembre 1988, qui pénalisait lourdement ces maisons, à ce jour, alors que la rentrée est faite depuis plus de deux mois, le décret de modification n'a pas encore été publié. Cette injustice pénalise les familles et ajoute au monde rural des difficultés supplémentaires. Il lui demande de lui faire connaître s'il entend prendre des mesures pour que ce décret soit publié dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

Reponse. - Une décision de principe vient d'être prise par le Gouvernement en ce qui concerne le relèvement du taux forfaitaire d'encadrement professoral retenu pour calculer le montant de la subvention de fonctionnement versée aux maisons familiales rurales, qui proposent des formations de BEPA ou de CAPA-BEPA associées permettant à leurs élèves de se présenter à la fois, ou au choix, au certificat d'aptitude professionnelle agricole ou au brevet d'études professionnelles agricoles. La hausse du taux de 1,45 à 1,77 va entraîner une majoration du niveau de l'aide publique accordée pour le fonctionnement des centres et ce à compter du 1er janvier 1991. Le projet de texte, portant modification de l'annexe V du décret no 88-922 du 14 septembre 1988, sera présenté prochainement à l'examen du Conseil d'Etat dont l'avis est requis préalablement à la signature des ministres concernés. Le rappel de subvention, du au titre de l'exercice 1991, devrait être mandaté aux établissements au cours du premier semestre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50502

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4738